

relevant que des évêques et organisées suivant les règles du droit. Voilà la partie qui, comme on dirait au Japon, sauve la face de l'Eglise. Les chefs de ces associations, d'autre part, chercheraient à se mettre d'accord avec la loi de séparation ; ce serait en un mot l'association canonico-cultuelle. En Italie, nous avons un proverbe qui dit : « Si ce n'est pas de la soupe, c'est du pain trempé ». Je crois qu'on pourrait l'appliquer à une solution aussi hybride, qui, si elle fait honneur à la souplesse d'esprit de qui l'a inventée, montre que son auteur a moins médité cette parole du Maître : « *Sit sermo vester : est, est, non, non* ».

— On vient de soulever, par le moyen d'une brochure, une grosse question. Où se trouve le corps de l'apôtre saint Pierre ? Un auteur, qui se cache sous le voile d'un pseudonyme, a publié une plaquette dans laquelle il prétend démontrer que si saint Pierre a eu son tombeau à Saint-Pierre, son corps n'y est plus depuis 1527, époque du sac de Rome par la soldatesque du connétable de Bourbon. Et pour étayer cette opinion nouvelle il s'appuie sur le dire d'un seul auteur, assez inconnu Vafer, qui déclare que les soldats auraient brisé la tombe où reposaient les saints apôtres Pierre et Paul, et en auraient profané les restes. Ce texte d'abord témoignerait du peu de critique de son auteur ; car Vafer devait parfaitement savoir qu'il y avait, non pas une tombe, mais deux tombes, l'une de saint Pierre à la Vaticane, l'autre de saint Paul dans la basilique sur la Via Ostiense. Par conséquent, en commettant une erreur aussi grave, Vafer laisse planer le doute sur le restant de ses affirmations. Notons encore qu'il parle de bris du tombeau, de profanations des reliques ; il ne dit nullement, comme l'affirme l'auteur du libelle, que ces reliques aient été enlevées. Il y a mille manières de profaner un cadavre, et le seul fait de briser son tombeau en est une.

— Mais ce qui prouve que le récit de l'auteur, est erroné,